

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 6 juillet 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 DAC 10 Subvention (1.000.000 euros) et avenant à la convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point (8e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles article 1-2 ;

Vu la convention du 20 janvier 2015 relative à l'attribution d'un acompte de 1.000.000 euros au titre de l'année 2015 approuvé par délibération des 15,16 et 17 décembre 2014 ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec la SARL Théâtre du Rond-Point un avenant à la convention du 20 janvier 2015 relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement, en date du 16 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention attribuée à la SARL Théâtre du Rond-Point, 2 bis avenue Franklin D. Roosevelt 75008, est fixée à 2.000.000 euros, soit un complément de 1.000.000 euros au titre de 2015 après déduction de l'acompte déjà versé. Simpa 182481, dossier 2015 - 01468. 182481.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 1.000.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015, rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004 provision pour subventions au titre de la culture.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO